

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Luxembourg, le 18 avril 2018

Le SYVICOL soutient le programme « Fairtrade Gemeng »

Le 18 avril 2018, M. Emile Eicher, président du SYVICOL, a assisté au 2^e Forum « Fairtrade Gemeng » à Differdange.

Le SYVICOL, ensemble avec l'association sans but lucratif Fairtrade Lëtzebuerg, s'engage à promouvoir le label « Fairtrade Gemeng » (commune Fairtrade).

« Fairtrade Gemeng » est une distinction attribuée aux communes qui s'engagent en faveur du commerce équitable, lequel se fonde sur les trois piliers du développement durable qui sont l'économie, le social et l'écologie, notamment

- à travers des achats qui contribuent à propager une économie au service des humains,
- à travers la volonté de refuser des produits pour l'élaboration desquels des humains auraient été exploités, maltraités, mal payés ou discriminés, et
- à travers la priorité donnée à la nourriture issue de cultures respectueuses de l'environnement, ainsi qu'aux produits dont l'empreinte de production n'impacte pas négativement la Terre et les humains qui les fabriquent.

Le label « Fairtrade Gemeng » requiert un engagement collectif. Responsables politiques, commerçants, travailleurs, enseignants, étudiants, écoliers, consommateurs, etc. tous peuvent jouer un rôle. Une commune Fairtrade s'engage à soutenir le commerce équitable en consommant des produits Fairtrade et à sensibiliser son entourage à la question du commerce équitable.

Actuellement il existe plus de 2.000 communes Fairtrade à travers le monde, dans plus de 30 pays. Au Grand-Duché de Luxembourg 28 communes se sont vues attribuer le label « Fairtrade Gemeng ». Ensemble avec ce réseau international des communes équitables, les communes luxembourgeoises possèdent dès à présent une nouvelle force de changement puissante : les achats publics.

Le 14 mars 2018, la Chambre des Députés a voté le projet de loi n°6982 sur les marchés publics, autorisant les administrations communales à mettre en place une politique d'achat durable, tenant compte des trois piliers interdépendants du développement durable mentionnés ci-dessus. Le SYVICOL se joint à Fairtrade Lëtzebuerg pour saluer l'adoption de cette loi, permettant aux acteurs publics de recourir aux labels dans leurs appels d'offres et de spécifier par exemple qu'un produit doit être certifié Fairtrade ou bio afin de remplir les conditions.

Dès lors, le SYVICOL invite, ensemble avec Fairtrade Lëtzebuerg, les communes à profiter des nouveaux moyens légaux qui sont à leur disposition pour mettre en place une politique volontariste et cohérente en faveur d'une consommation équitable, sociale et durable.